

# Communiqué

---

Pour diffusion immédiate

## **BCE CONVERTIRA UNE PARTIE DE SES ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE AC EN ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE SÉRIE AD**

**MONTREAL (Québec), le 21 février 2008** - BCE Inc. (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui que 10 755 445 de ses 20 000 000 d'actions privilégiées de premier rang, série AC, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AC ») ont été remises à des fins de conversion en actions privilégiées de premier rang, série AD, à dividende cumulatif, rachetables (« actions privilégiées de série AD »), à raison d'une action pour une. En conséquence, BCE émettra 10 755 445 nouvelles actions privilégiées de série AD le 1<sup>er</sup> mars 2008. Les actions privilégiées de série AC n'ayant pas été converties demeureront en circulation et continueront d'être inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole BCE.PR.C.

Les actions privilégiées de série AC donneront droit, chaque trimestre, pour la période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 2008, à un dividende fixe calculé selon un taux fixe annuel de 4,60 %, tel que déclaré par le conseil d'administration de BCE.

Les actions privilégiées de série AD donneront droit, pour la période de cinq ans débutant le 1<sup>er</sup> mars 2008, à un dividende mensuel en espèces ajustable et variable, tel que déclaré par le conseil d'administration de BCE. Les actions privilégiées de série AD seront inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole BCE.PR.D et devraient commencer à se négocier, sous les réserves d'usage concernant leur émission, à l'ouverture des marchés le 26 février 2008.

En vertu et sous réserve des modalités de l'entente définitive conclue par BCE en relation avec son acquisition par un groupe d'investisseurs dirigé par Teachers' Private Capital, la division d'investissement privé du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, Providence Equity Partners Inc., Madison Dearborn Partners, LLC et Merrill Lynch Global Partners, Inc., l'acquéreur a convenu d'acheter la totalité des actions privilégiées de série AC en circulation au prix de 25,76 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet (au sens donné à ce terme dans l'entente définitive). L'acquéreur a aussi convenu, en vertu et sous réserve des modalités de l'entente définitive, d'acheter la totalité des actions privilégiées de série AD en circulation au prix de 25,50 \$ par action, ainsi que les dividendes accumulés et impayés jusqu'à la date de prise d'effet. Le conseil d'administration de BCE a obtenu de ses conseillers financiers des avis quant au caractère équitable de la contrepartie devant être payée pour les actions privilégiées.

### **À propos de BCE Inc.**

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada et fournit un ensemble de services de communications des plus complets et des plus novateurs à ses clients de résidence et d'affaires au Canada. Assurés sous la marque Bell, ils comprennent les services téléphoniques local, interurbain et sans fil, l'accès Internet haute vitesse et sans fil, les services IP-large bande, les services des technologies de l'information et des communications (ou services à valeur ajoutée), ainsi que les services de télévision directe par satellite et par VDSL. BCE a aussi une participation dans CTVglobemedia, première société canadienne de médias. Les actions de BCE sont cotées en Bourse au Canada et aux États-Unis.

### **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et de la United States Private Securities Litigation Reform Act de 1995. Ces déclarations prospectives contiennent des énoncés concernant la transformation proposée de BCE en société fermée et d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Ces déclarations prospectives sont assujetties à d'importants risques, incertitudes et hypothèses. Les résultats ou événements dont il est question dans ces déclarations pourraient différer sensiblement des résultats ou événements réels. En conséquence, nous ne pouvons garantir que les déclarations prospectives se réaliseront. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué visent à permettre aux investisseurs et autres intéressés de mieux comprendre notre contexte d'exploitation. Toutefois, les lecteurs sont prévenus qu'il pourrait être inapproprié d'utiliser de telles déclarations prospectives à toute autre fin.

La conclusion de la transaction proposée de fermeture du capital est assujettie à certaines modalités et conditions, y compris : (i) l'approbation du CRTC et d'Industrie Canada, (ii) l'approbation nécessaire des tribunaux et (iii) certains droits de résiliation mis à la disposition des parties dans l'entente définitive datée du 29 juin 2007 et régissant les conditions de la transaction. Ces approbations pourraient ne pas être obtenues, les autres conditions de la transaction pourraient ne pas être remplies conformément à leur intention et/ou les parties à l'entente définitive pourraient exercer leurs droits de résiliation et, dans une telle éventualité, la transaction proposée de transformation de BCE en société fermée pourrait être modifiée, restructurée ou résiliée, selon le cas. L'incapacité de conclure la transaction proposée pourrait avoir une importante incidence défavorable sur le cours des actions de BCE. En outre, selon les circonstances d'un éventuel défaut de conclure la transaction proposée, BCE pourrait devoir payer d'importants frais et coûts déterminés par l'acquéreur, en plus de ses propres coûts engagés en relation avec la transaction de fermeture du capital.

Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué sont faites à la date du communiqué et, par conséquent, pourraient changer après cette date. Sauf conformément à une exigence des lois canadiennes sur les valeurs mobilières, nous n'assumons pas l'obligation de mettre à jour ou de réviser l'une ou l'autre des déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué, que ce soit à la lumière de nouvelles informations, d'événements futurs ou autrement. De plus, nous n'avons aucune obligation de commenter les attentes ou déclarations de tierces parties concernant la transaction proposée de transformation de BCE en société fermée. Pour plus de détails au sujet de certains de ces facteurs de risque et hypothèses et d'autres éléments, voir l'entente définitive datée du 29 juin 2007, le rapport de gestion du deuxième trimestre de 2007 de BCE daté du 31 juillet 2007, le rapport de gestion du troisième trimestre de 2007 de BCE daté du 6 novembre 2007, ainsi que la circulaire de procuration de la direction de BCE datée du 7 août 2007, tous déposés par BCE auprès des commissions canadiennes des valeurs mobilières (disponibles à [www.sedar.com](http://www.sedar.com)) et de la

Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponibles à [www.sec.gov](http://www.sec.gov)). Ces documents sont également disponibles sur le site Web de BCE à [www.bce.ca](http://www.bce.ca).

**Renseignements :**

Pierre Leclerc  
Relations avec les médias, Bell Canada  
514 391-2007  
1 877 391-2007  
[pierre.leclerc@bell.ca](mailto:pierre.leclerc@bell.ca)

Thane Fotopoulos  
Relations avec les investisseurs, BCE  
514 870-4619  
[thane.fotopoulos@bell.ca](mailto:thane.fotopoulos@bell.ca)